

vos communes

SAILLANS

Une année mitigée pour les commerçants du marché



Le maire François Brocard avec le placier du marché. Photo archives Le DL

Le maire de Saillans, François Brocard, a rappelé, le 24 janvier, l'importance et l'attractivité du marché de Saillans et remercié ses représentants pour leur présence tout au long de l'année malgré des conditions inédites. L' élu s'est félicité de la permanence du marché en dépit de la crise sanitaire, excepté deux dimanches de fermeture au printemps dernier, des efforts d'adaptation des commerçants aux contraintes sanitaires, de l'investissement du personnel municipal pour en assurer le bon fonctionnement.

Le maire a également présenté Raphaël Alpha, nouveau placier du marché, auquel Pascal Grimaud vient de transmettre le témoin après s'être investi dans cette fonction avec efficacité pendant de nombreuses années.

Les représentants des commerçants sont revenus sur cette année 2020 particulière. Le bilan économique du secteur alimentaire est plutôt satisfaisant, porté par une bonne activité durant l'été dernier. Les professionnels ont constaté avec satisfaction l'arrivée d'une nouvelle clientèle ayant visiblement changé ses habitudes de consommation. Par contre, les représentants du secteur non alimentaire sont plus mitigés avec une période de fermeture plus longue. Certains ont regretté quelques tensions ponctuelles qui, selon les élus, sont liées à une période de transition dans un contexte particulièrement difficile.

• **Création d'un comité consultatif du marché**

Les élus ont ensuite annoncé la création d'un comité consultatif du marché en remplacement de la commission qui s'est éteinte avec la fin de la mandature précédente. Ils ont affirmé leur volonté d'y associer les commerçants du marché, syndiqués ou non. Un calendrier a été fixé pour procéder à l'élection de leurs représentants. La première réunion de ce comité se tiendra au début du second trimestre 2021. Elle permettra notamment l'adoption du nouveau règlement du marché. Les tarifs ont été renouvelés à l'identique de 2020 pour l'année 2021 lors du conseil municipal du 17 décembre dernier.